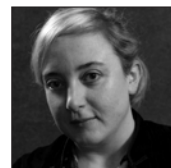


Viêtnam : transformation du secteur bancaire et accession à l'OMC

L'accession du Viêtnam à l'OMC a été formellement entérinée le 11 janvier 2007. Si l'ouverture des marchés peut introduire une concurrence internationale exacerbée, elle permettra d'accélérer la réforme du secteur bancaire.

Estelle Brack
Economiste, affaires
internationales
Fédération bancaire française



■ Déposée officiellement le 4 janvier 1995 (dans la même année où il entre dans l'ASEAN), la candidature d'adhésion du Viêtnam à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) marque le passage à une étape supérieure de son processus d'insertion dans la communauté internationale. L'accession à l'OMC du Viêtnam le 11 janvier 2007 est source d'opportunités pour ce 150^e membre, mais également source de risques. Pour les partisans de l'adhésion, et même si le Viêtnam ne pouvait en l'espèce se différencier de ses voisins de l'ASEAN, cette candidature apparaissait comme un moyen d'accélérer la restructuration économique en cours et, par les multiples opportunités d'échanges qu'elle offrait, de permettre une meilleure contribution du commerce au développement du pays.

Toutefois, elle signifiait pour ses opposants la soumission à une concurrence internationale exacerbée (que l'adhésion de la Chine à l'OMC depuis le 11 décembre 2001 a complètement bouleversée), ainsi qu'à d'importants coûts économiques et sociaux engendrés par les réallocations inter-sectorielles des ressources.

Depuis 1975 et jusqu'à très récemment, le Viêtnam a maintenu une politique économique quasi isolationniste. La comparaison du Viêtnam avec les nouveaux pays industrialisés (NPI) de la seconde vague et la Chine (candidat très potentiel à une "troisième vague" d'industrialisation dans la région) montre son poids encore marginal dans le com-

merce régional et mondial et sa position de *latecomer* (Tran et Cao). Il est toutefois devenu la quatrième terre d'accueil de l'investissement direct étranger (IDE) au sein de l'ASEAN, loin derrière Singapour et la Thaïlande, mais à un niveau comparable à celui de la Malaisie (DREE, 2004).

Les avancées importantes du Viêtnam dans son processus de transformation économique

Aujourd'hui, le taux d'ouverture de l'économie¹ vietnamienne est parmi les plus élevés de la zone, avec une valeur de 105 % en 2004, proche de celui de l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines et la Thaïlande (119 %), tandis que le ratio atteint aujourd'hui des niveaux compris entre 25 % et 84 % pour la Chine, la Corée du Sud et le Japon. L'ouverture de ces pays a été multipliée par plus de 1,7 entre 1990 (31 %) et

2004 (55 %), ce qui rend par ailleurs ces premiers pays davantage vulnérables à un choc exogène (Sa et Guérin, 2006). Entre 1993 et 2004, l'ouverture aux échanges du Viêtnam a plus que doublé et la part de marché des exportations vietnamiennes a plus que triplé.

Les exportations sont soutenues et ont augmenté de 30 % en 2004 pour atteindre 26,3 milliards de dollars US (20 % en 2003). Cette bonne performance est due en partie à l'accroissement des ventes de pétrole brut, en volume (+14 %), mais surtout en valeur (+48 %) en raison de l'envolée des cours internationaux. Les autres produits d'exportation restent traditionnellement le textile, les articles chaussants et les produits aquatiques. À noter également, la forte poussée des exportations de produits électroniques (+60 % par rapport à 2003) et de riz (+30 % par rapport à 2003). Pour les quatre premiers mois de 2005, le Viêtnam a

Mékong : principaux indicateurs

	Taux de pauvreté (%)	Croissance du PIB (%)	Taux moyen d'inflation (%)	Balance commerciale (millions de \$)	Investissements directs (millions de \$)
Cambodge	34,7 ¹	8,4 ²	5,8	(1 033,5) ²	216,0 ^{2,3}
Laos	32,7 ⁴	7,2	7,2	(342,3)	27,1 ⁵
Myanmar	26,6 ⁶	12,2 ⁷	—	1 231,7 ⁸	—
Thaïlande	9,8 ⁹	4,5	4,5	(8 578)	3 288,9 ³
Viêtnam	19,5 ¹	8,4	8,3	(4 564)	1 914 ³

— pas de données. () négative.

1. Données de 2004 ; 2. Estimations ; 3. Base nette ; 4. Données 2002-2003 ; 5. Base brute ; 6. Données 2001 ;

7. Année fiscale 2005 (avril 2005-mars 2006) ; 8. Année fiscale 2004 (avril 2004-mars 2005) ; 9. Données 2002.

exporté pour près de 10 milliards de dollars US, soit un accroissement de 23 % par rapport à la même période de 2004.

La comparaison avec les autres pays de la région peut cependant occulter les avancées importantes que le Viêt Nam a enregistrées dans son processus de transformation économique. Après une tentative de réforme de la monnaie, des prix et des salaires en 1985 (qui s'est soldée par une instabilité macroéconomique et un chaos social), le "Doi moi" de 1986 (renforcé en 1989) a lancé de manière officielle un processus de transition que l'on peut décomposer en trois grandes étapes :

- la libéralisation et la décentralisation économiques (1986-1992) ;
- la restructuration de l'appareil productif (1992-1995) ;
- l'insertion internationale amorcée par l'entrée dans l'ASEAN et le dépôt de candidature d'une adhésion à l'OMC (1995 et après).

La transition vietnamienne est d'autant plus remarquable qu'elle s'opère, d'une part, dans un contexte de croissance accélérée et de renforcement de la position extérieure du pays et, d'autre part, dans une relative stabilité macroéconomique (Tran, 1998 et CNUCED, 2003).

Le Fonds monétaire international a souligné dans son dernier rapport (article 4), paru fin novembre 2006, la belle performance économique réalisée par le Viêt Nam durant les dix dernières années. Grâce à une politique macroéconomique prudente et une ouverture graduelle de l'économie, son taux de croissance a dépassé celui de la plupart des pays aux revenus les plus bas. La pauvreté a connu un déclin rapide et constant, tombant de 32,5 % en 2002 à 23 % en 2004, le PIB réel a augmenté de 8,4 % en 2005 et le taux d'inflation sur douze mois était de 7,5 % en août 2006.

Les transformations du secteur bancaire

Dans son passage vers l'économie de marché, le système bancaire Viêt Namien a connu plusieurs transformations, qui s'inscrivent dans le cadre de la série de mesures adoptées à partir de 1987. Les premières réformes de 1987-1988 ont servi à cibler la nouvelle direc-

tion à suivre, c'est-à-dire l'adoption graduelle de l'économie de marché comme modèle économique. L'application de ces réformes se heurtait à deux obstacles majeurs ; d'une part, les structures des institutions en place ainsi que le mode organisationnel étaient inadaptés au nouveau modèle ; d'autre part, l'environnement réglementaire de l'ancien système contraignait l'évolution libre de certains secteurs vers l'économie de marché. La série de réformes plus radicales entamées au printemps 1989 avait pour objectif d'éliminer les difficultés antérieures.

Dans le domaine monétaire et financier, ces réformes consistaient à :

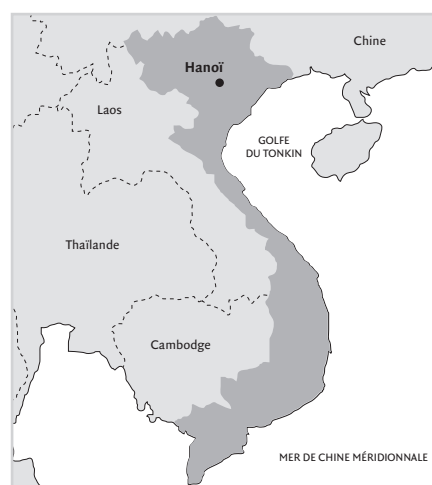
- augmenter les taux d'intérêts à un niveau réaliste ;
- contrôler de façon plus serrée le budget et les politiques de gestion du crédit ;
- réévaluer la monnaie locale ;
- réduire les restrictions vis-à-vis du secteur privé et des investissements étrangers.

Au cours de l'année 1989, des efforts ont été déployés pour livrer une bataille féroce contre l'inflation ; de l'ordre de 700 % en 1989-1990, la Banque centrale a réussi à la faire chuter à 67 % en 1991, 17 % en 1992 puis à 8,3 % en 2005.

Quant au système bancaire en particulier, la loi nationale de la Banque centrale en vigueur à partir du mois d'octobre 1990, visait à :

- redéfinir le rôle de la Banque centrale en transférant ses fonctions bancaires commerciales aux institutions financières ou aux banques commerciales, l'amenant à n'agir que comme régulateur et superviseur du système financier et monétaire du pays (gestion

"Aujourd'hui, le degré de bancarisation de l'économie est encore faible et les opérations bancaires sont souvent longues et complexes ; en outre, la libéralisation du système bancaire a conduit nombre d'établissements à mener une politique de crédits trop risquée."



Le Viêt Nam en quelques chiffres

Superficie	331 700 km ²
Population	83 millions
PNB	51,7 milliards de dollars US (39,8 milliards d'euros)
PNB par tête	620 dollars US (477 euros)

Source : Banque Mondiale, chiffres 2005.

de la politique monétaire, définition de la politique de crédit et de paiement, définition des taux d'intérêts et de change, gestion des réserves de l'État en devises, contrôle des activités des banques commerciales pour qu'elles suivent les politiques promulguées par l'État, représentation du Viêt Nam vis-à-vis des organismes internationaux) ;

- diversifier les institutions en créant de nouvelles institutions étatiques pour absorber la décentralisation des activités commerciales de la Banque centrale (création de la Banque de l'agriculture du Viêt Nam et la Banque commerciale et industrielle du Viêt Nam) ;
- diversifier les structures de propriété en autorisant les institutions financières et des banques commerciales privées ou semi-privées, supervisées par la Banque centrale au même titre que les banques d'État ;
- autoriser la représentation des banques étrangères ;
- laisser aux institutions financières et banques commerciales leur autonomie et indépendance dans la gestion quotidienne de leurs activités.

Aujourd'hui, le degré de bancarisation de l'économie est encore faible et les opérations bancaires sont souvent longues et complexes ; en outre, la libéralisation du système bancaire a conduit

nombre d'établissements à mener une politique de crédits trop risquée, et à soutenir des entreprises au-delà des montants autorisés; enfin, l'écart des taux en dong (monnaie locale) et ceux en dollars incite les emprunteurs à demander des crédits en dollars, ce qui rend les banques locales lourdement débitrices des banques étrangères.

“Tous secteurs confondus, environ 200 entreprises françaises sont présentes au Viêt Nam, dont la moitié est constituée de bureaux de représentation.”

La volonté de recapitalisation ne fait néanmoins plus de doute et des outils nécessaires à la modernisation des banques (normes comptables IAS, départements d'évaluation des risques et de gestion des prêts) ont été créés. Une inquiétude demeure cependant quant à l'efficacité de ces structures, qui manquent encore d'expérience, de moyens et d'autonomie. En outre, un assainissement durable des bilans bancaires passe par la restructuration des sociétés d'État, à l'origine d'une grande partie des créances douteuses. Il s'agit de restaurer la fiabilité du système et d'améliorer l'efficacité de l'intermédiation financière. À terme, les quatre banques d'État devraient être plus indépendantes en matière de crédits à l'économie. Une structure destinée à résorber les créances douteuses sera mise en place, et la recapitalisation des banques d'État sera réalisée.

Afin d'accroître encore l'efficacité opérationnelle des banques commerciales d'État, la Banque d'État du Viêt Nam a annoncé son intention d'actionnariser la plupart d'entre elles d'ici à 2010. Le plan initial du gouvernement prévoyait que deux banques commerciales d'État seraient actionnalisées en 2006, à savoir la Banque du commerce extérieur du Viêt Nam (Vietcombank) et la Banque de promotion immobilière du delta du Mékong. Des cabinets de conseil internationaux avaient été recru-

tés pour aider au processus d'évaluation et d'actionnarisation des banques. Jusqu'à 10 % des actions seraient vendues en 2006, et jusqu'à 49 % seraient vendues durant la seconde étape du processus, de 2007 à 2010. L'État conserverait une participation majoritaire. En ce qui concernait la Banque de promotion immobilière du delta du Mékong, le processus d'évaluation avait été lancé le 31 décembre 2005. La banque commencerait à émettre des actions au quatrième trimestre de 2006 et serait actionnarisée de la même manière que la Vietcombank. Concrètement, à fin 2006, le calendrier des réalisations n'était pas à la hauteur des ambitions des autorités du pays, mais la volonté de la Banque d'État de mener à bien ce projet sur 2007 a été largement exprimée.

Si, dans ce processus d'ouverture du capital des banques publiques, la Banque d'État du Viêt Nam continuait d'être chargée de la gestion, de l'inspection et de la surveillance des banques commerciales d'État et des établissements de crédit, son rôle de détenteur de participation serait transféré au ministère des Finances, selon le modèle en vigueur en France par exemple

La présence des banques étrangères, important moyen de l'intégration du Viêt Nam dans l'économie mondiale

Le secteur bancaire vietnamien est composé de cinq banques commerciales d'État qui dominent largement le secteur avec 76 % des crédits accordés (MINEFI-DREE, 2006). Les 37 banques par actions, dont les actionnaires sont publics ou privés, 5 banques en joint-venture avec des partenaires étrangers et 33 succursales de banques étrangères se partagent les 24 % de parts de marché restants.

Actuellement, plusieurs banques étrangères ont obtenu leur licence de plein exercice, les autorisant à opérer au Viêt Nam (*encadré*). Avant d'obtenir leur licence, ces banques devaient ouvrir un bureau de représentation au Viêt Nam pendant un certain temps. Actuellement, environ une vingtaine de bureaux de représentation d'autres banques étrangères attendent de pied ferme leur permission d'opérer. Parmi les plus récemment installées, on trouve : la

Bank of America et la Hong Kong and Shanghai Bank.

BNP Paribas a conclu en novembre 2006 un accord avec Orient Commercial Bank (OCB), 9^e banque privée du Viêt Nam, qui lui permet de prendre pied sur le marché vietnamien de la banque de détail et du crédit à la consommation. Aux termes de cet accord qui pose les fondations d'une coopération mutuellement bénéfique, BNP Paribas prendra, sous réserve de l'obtention des autorisations administratives nécessaires, une participation dans OCB. Celle-ci sera initialement de 10 % puis portée à 20 % quand la législation nationale le permettra. Le groupe assistera OCB dans ses projets de développement au Viêt Nam, en particulier dans le domaine du Consumer Finance. Cardif (Groupe BNP Paribas) a également annoncé, le 30 janvier 2007, la création d'une *joint venture* commune avec Vietcombank et Seabank, pour la commercialisation de produits d'assurance vie, prévoyance et épargne.

Les capitaux minimums requis pour ouvrir une succursale de pleine opération sont, pour les banques étrangères, de 15 millions de dollars US; pour les banques en coentreprise (*joint-venture*), il faut 10 millions de dollars US.

Tous secteurs confondus, environ 200 entreprises françaises sont présentes au Viêt Nam, dont la moitié est constituée de bureaux de représentation. Il y a 4 implantations de banques françaises et 4 bureaux d'avocats. Le chiffre d'affaires des implantations françaises s'élève à 1,2 milliard de dollars US dont près de 200 millions proviennent d'exportations. 18 000 emplois sont liés aux investissements français.

Les licences de plein exercice au Viêt Nam

Les banques étrangères ayant obtenu une licence de plein exercice au Viêt Nam : ABN Amro, American Express Bank, ANZ Bank, BNP Paribas, Chase Manhattan Bank, Citibank, Crédit Agricole, HSBC, ING Bank, Natixis Banques Populaires, Société Générale, Standard Chartered Bank, Thai Military Bank. La Bank of America, présente dès la levée de l'embargo en 1994, s'est retirée en 2002.

En montant cumulé depuis 1988, la France occupe à la fin de 2004 la septième place parmi les investisseurs étrangers avec 2,42 milliards de dollars US, soit 5 % du stock de capital étranger au Viêt Nam.

Pour le Fonds monétaire international (FMI), la présence des institutions financières étrangères (IFE) dans les économies émergentes a contribué à augmenter l'efficacité et à stabiliser les marchés financiers. L'efficacité de l'allocation des capitaux est renforcée, car les IFE sont considérés plus compétentes dans l'évaluation de projets et la gestion des risques. Leur présence a créé un transfert technique directement aux intermédiaires financiers nationaux en utilisant une main-d'œuvre locale et indirectement en introduisant de nouveaux produits et services financiers, des méthodes de gestion modernes capables de faire concurrence aux institutions financières nationales et une formation professionnelle pointue.

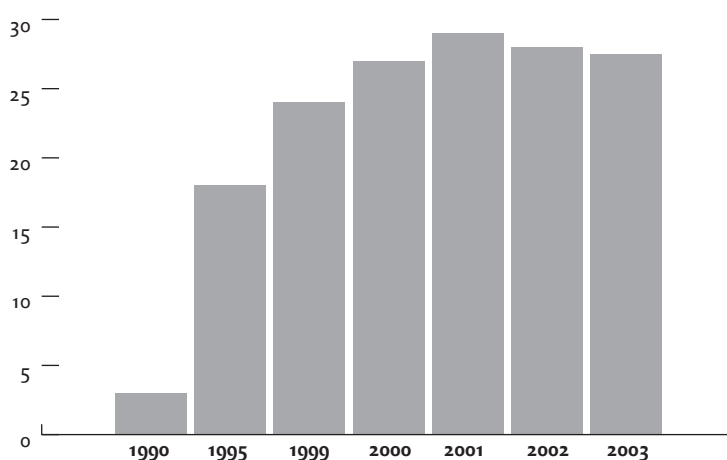
Au Viêt Nam, au cours des dernières années, les opérations des IFE sont stables malgré des mouvements conjoncturels du marché international.

- En opérant au Viêt Nam, les institutions financières étrangères ont apporté des ressources financières considérables pour les investissements et le développement économique. À travers des services fournis aux entreprises étrangères au Viêt Nam et en tant qu'intermédiaire entre le Viêt Nam et le marché mondial, les institutions financières étrangères ont attiré également des investissements étrangers. Le bilan total des banques étrangères au marché local a augmenté de 15,5 % et représente 11,5 % du système bancaire, le volume de crédits octroyés occupant 8,9 % du système.

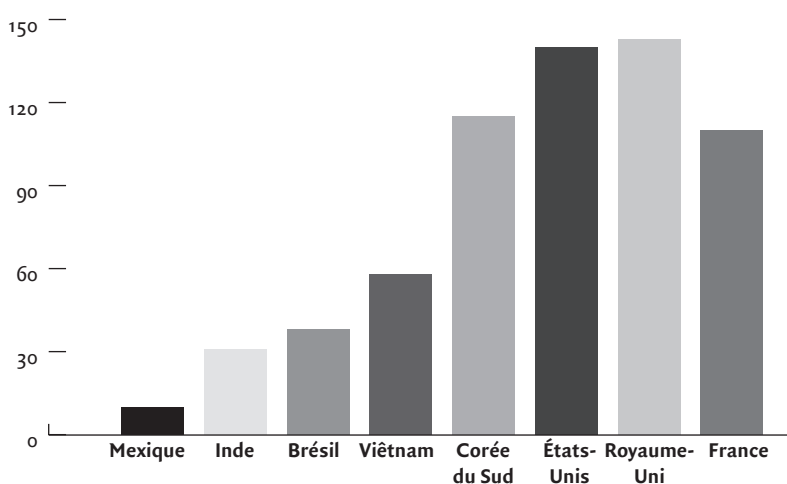
- La présence des IFE au Viêt Nam permet aux intermédiaires financiers vietnamiens d'obtenir directement ou indirectement technologie, connaissance et compétence de gestion. Plusieurs dispositifs de gestion de risques et des taux d'intérêt et du prix mis en application par les banques nationales facilitent le développement stable du marché.

- Les IFE ont également apporté la diversification des produits financiers et bancaires. De nombreux produits technologiques comme le distributeur automatique, *e-banking*, carte de crédit répondent mieux aux besoins des clients. Certains instruments financiers

1. Épargne intérieure brute au Viêt Nam (% PIB)



2. Demande de crédit rapportée au PIB (%) : comparaison internationale



et bancaires contre les risques de change, de taux d'intérêt des entreprises et banques, y compris les dérivés sont utilisés.

Selon les chiffres au 31 décembre 2001, la part des banques étrangères et des banques de *joint-ventures* occupaient 11 % du bilan total des banques, environ 10 % de la part du marché de crédit, 40 % des ressources du système bancaire commercial. Par rapport à la même période de l'année 2001, le total bilan des banques étrangères a augmenté de 11,3 %, les ressources mobilisées de 19,8 % l'année suivante³.

La part des compagnies d'assurance étrangères représente 50 % du marché d'assurance au Viêt Nam.

Ces chiffres montrent que les IFE jouent un rôle actif dans le développement du marché financier du Viêt Nam. Malgré leur présence nouvelle au Viêt Nam, les institutions financières étran-

gères sont en train de s'intégrer dans la situation économique du Viêt Nam, affirment leurs positions, ont des impacts infinis sur le marché financier du Viêt Nam.

L'efficacité du système bancaire demeure néanmoins encore insuffisante

La Banque mondiale estime que le total des créances douteuses accumulées par les banques publiques atteint 4 % à 5 % du PIB et approximativement 20 % de l'ensemble des prêts bancaires.

Si le pays compte environ un million de comptes bancaires⁴, les dépôts dans les banques commerciales ne sont pas encouragés, et un certain nombre de raisons expliquent que le taux d'épargne brute se maintient à un faible niveau inférieur à 30 % en 2003 comme illustré sur le graphique 1⁵:

- on estime que de 5 à 10 milliards de dollars US sont conservés hors des circuits bancaires;
- le total des dépôts dans les circuits bancaires au Viêt Nam est d'environ 20 milliards de dollars US;
- la propension à épargner en dollar (45 % des dépôts) ou en or demeure importante en raison de craintes de dévaluation de la monnaie locale (dong);
- un scepticisme face aux banques commerciales et un manque de confiance dans les banques demeurent;
- il est besoin de renforcer et de faire mieux connaître l'assurance des dépôts mise en œuvre en 2000;
- il n'existe pas d'instruments financiers pour les investissements;
- les dépôts détenus par les banques ont tendance à être à court terme.

Une demande et un appétit plus élevés pour le crédit sont les caractéris-

tiques de marchés développés. Si la part des crédits à l'économie évolue positivement, représentant 59 % du PIB⁶ (graphie 2) en septembre 2004, contre 50 % en 2001 et respectivement 27 % en 1995 et 13 % en 1990, le marché vietnamien n'est pas mature.

Le niveau de bancarisation demeure important, mais une volonté apparente de diversification des activités se manifeste néanmoins, par la multiplication des services bancaires; cependant devant la difficulté de mobiliser des fonds de moyen et long terme, les opérations consistent essentiellement en l'octroi de crédits à court terme (entre 50 et 70 % des prêts pour les quatre banques publiques).

Le marché des capitaux est quant à lui fragmenté et peu efficace, les marchés formels ne sont pas structurés. Par conséquent, le coût du capital et les

courbes des taux sont déterminés sur la base d'informations parcellaires et irrégulières sur les marchés (taux des bons du Trésor) et l'encours total des bons ne représente environ que 7 % du PIB (contre 21 % en Chine, 33 % en Thaïlande et 62 % en Malaisie).

Pour ce qui concerne les moyens de paiement, l'absence d'automatisation et de traitement direct (*Straight Through Processing – STP*) en raison du contrôle des changes et des multiples circuits de compensation, se traduisent par des coûts plus élevés pour les utilisateurs. Le système interbancaire de compensation automatisé et centralisé (*Inter-Bank Payment System – IBPS*) a été mis en place en mai 2002, avec 50 banques participantes (et 200 succursales), traitant 8 000 transactions par jour pour 250 millions de dollars US.

Les billets de banque sont une lourde charge pour les banques comme pour les consommateurs et un certain nombre de difficultés pèsent sur le marché pour les caractéristiques physiques des billets, notamment pour la contrefaçon.

Les distributeurs automatiques de billets (au nombre de 400 environ) ne sont en outre pas reliés en réseau et restent pour la plupart liés à leur banque, associés à 400 000 cartes de retrait et 80 000 cartes de crédit⁷.

Les accords bilatéraux préférentiels

● Les accords bilatéraux trouvent une place tout à fait intéressante avec des pays non-membres de l'OMC, mais peuvent également trouver leur place au-delà des engagements de l'OMC, c'est-à-dire être des accords "OMC plus" avec des pays déjà membres. L'accord de libre-échange avec Singapour¹ est le premier de ce type signé par les États-Unis avec une nation asiatique. Signé en janvier 2003, cet accord accorde un accès privilégié aux entreprises des États-Unis au marché des biens et services² de Singapour. Il crée un désavantage comparatif fort pour les entreprises non américaines qui souhaitent opérer ou s'établir dans ce pays, et en particulier dans le domaine des services financiers. Pour les autres pays de l'ASEAN membres de l'OMC³, l'enjeu est important également pour les services financiers en

Thaïlande et en Malaisie⁴, pays où sont présentes les banques européennes mais sur lesquels le risque d'éviction par les Américains serait important en cas de finalisation des négociations en cours en vue d'un accord de libre-échange. Dans le cas du Viêt Nam, suite à son accession à l'OMC, le traitement préférentiel obtenu depuis 2001 par les États-Unis dans le cadre du BTA ne devrait pas subsister au regard de la clause de la nation la plus favorisée (NPF)⁵. Parallèlement à la suspension des négociations du cycle de Doha en 2006, et pour que l'Europe ne soit pas pénalisée face à la stratégie de conquête des États-Unis, la Commission européenne a lancé le 6 décembre 2006 "une nouvelle génération" d'accords de libre-échange (ALE) en demandant 25 mandats de négociation

avec la Corée du Sud, les pays de l'ASEAN (y compris le Viêt Nam), l'Inde, les pays andins et ceux d'Amérique centrale, mettant fin au gel observé depuis le lancement du cycle de Doha à l'OMC.

1. Singapour est membre de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995

2. Avec notamment des clauses concernant l'investissement, les marchés publics, la propriété intellectuelle

3. De même que les autres membres fondateurs, Brunei et Myanmar, la Thaïlande et la Malaisie sont membres de l'OMC depuis le 1^{er} janvier 1995. Le Cambodge est membre depuis le 13 octobre 2004 et le Viêt Nam le 11 janvier 2007. Le Laos n'est pas membre de l'OMC.

4. La Malaisie est le premier partenaire commercial des États-Unis en Asie.

5. Cette clause figure dans l'article 1 de l'OMC. La nation (A) offrant la clause de la nation la plus favorisée à la nation (B) s'engage, sur la gamme de marchandises concernées par le traité, à ne pas imposer de droit de douane plus élevés sur les exportations de B qu'elle n'en impose à tout autre partenaire commercial. Elle garantit ainsi à B qu'aucune de ses marchandises exportées ne sera défavorisée par rapport aux exportations d'une autre nation par un droit de douane plus élevé.

Accords bilatéraux et accession du Viêt Nam à l'OMC

Les accords bilatéraux préférentiels d'échange entre pays ou zones coexistent avec le multilatéralisme de l'OMC et de son prédécesseur, le GATT⁸, depuis des décennies. Le phénomène n'est pas marginal, puisque l'on estime que le nombre d'accords bilatéraux pourrait être de 400 en 2010 (OMC, 2007).

Ainsi, dans le cadre de l'accord bilatéral (*Bilateral Trade Agreement – BTA*) avec les États-Unis, signé en 2001, le Viêt Nam devait libéraliser le secteur des services financiers et bancaires pour les banques des États-Unis, selon un calendrier établi en accord avec les deux parties. La zone de libre-échange ASEAN implique pour le Viêt Nam un calendrier de suppression des tarifs douaniers, tandis que la mise en œuvre du calendrier BTA en matière de services financiers signifie la formation de personnel bancaire, l'application des technologies de

l'information et autres technologies aux services financiers, permettant aux banques vietnamiennes d'améliorer leur compétitivité à l'avenir.

Aujourd'hui, le Viêt Nam continue de tirer profit de la signature de l'accord commercial avec les États-Unis, qui avec 20 % des exportations vietnamiennes deviennent, à égalité avec l'Union européenne, le premier client de ce pays devant le Japon (14 %), la Chine (11 %) et l'Australie (7 %).

Les États-Unis ont, dans bien des cas, joué cavalier seul et avec rapidité dans le domaine de la libéralisation commerciale, nouant des accords bilatéraux leur réservant des accès privilégiés à des marchés et leur permettant ainsi de prendre des parts de marché importantes dans beaucoup de pays. En Asie, ils sont suivis de près par le Japon et l'Australie dans cette démarche.

Impact des accords bilatéraux et multilatéraux pour le système bancaire vietnamien

Les engagements ratifiés par le Viêt Nam pour son accession à l'Organisation mondiale du commerce pour les services financiers sont encourageants s'ils sont tenus.

Les banques commerciales étrangères sont autorisées à établir une présence commerciale au Viêt Nam sous forme de :

- bureau de représentation ;
- de succursale de banque commerciale étrangère ;
- banque commerciale constituée en coentreprise.

La participation étrangère ne doit

“Le système interbancaire de compensation automatisé et centralisé a été mis en place en mai 2002, avec 50 banques participantes (et 200 succursales), traitant 8 000 transactions par jour pour 250 millions de dollars US.”

dépasser dans un premier temps 50 % du capital statuaire, mais à compter du 1^{er} avril 2007, les banques à capitaux entièrement étrangers seront autorisées. La banque mère doit néanmoins posséder au total plus de 10 milliards de dollars US d'actifs à la fin de l'année précédant la demande.

La constitution de sociétés de crédit-bail ou de sociétés financières est possible, constituée en coentreprise ou à capitaux entièrement étrangers.

Dès l'accession, les établissements de crédit étrangers seront autorisés à délivrer des cartes de crédit sur la base du traitement national.

Mais, pendant cinq ans à compter de la date de l'accession, le Viêt Nam peut limiter le droit d'une succursale de banque étrangère d'accepter, de la part de personnes physiques vietnamiennes avec lesquelles la banque n'a pas de relation de crédit, des dépôts en dong vietnamiens représentant plus d'une certaine part de son capital versé, en fonction d'un calendrier établi.

En outre, les autorités vietnamiennes peuvent limiter la participa-

tion des établissements de crédit étrangers au capital des banques publiques vietnamiennes transformées en société par actions à hauteur de la participation des banques vietnamiennes. Et, en ce qui concerne la participation au capital sous la forme d'acquisition d'actions, la part totale détenue par des établissements et des personnes physiques étrangers dans chaque banque commerciale vietnamienne constituée en société par actions ne peut pas dépasser 30 % du capital statuaire de la banque, sauf disposition contraire des lois vietnamiennes ou autorisation des autorités vietnamiennes compétentes.

Enfin, une succursale de banque étrangère n'est pas autorisée à ouvrir d'autres points de transactions en dehors de son siège central.

Une destination attractive sous condition

Grâce aux politiques économiques adéquates, le Viêt Nam pourrait devenir l'une des destinations les plus attractives pour les investissements directs étrangers, mais de gros efforts doivent être faits pour réaliser les objectifs du plan de développement socio-économique. Il s'agit en particulier de mener des politiques macroéconomiques prudentes pour contenir les pressions inflationnistes et préserver à moyen terme la dette dans une dimension soutenable, d'accélérer les réformes pour améliorer la compétitivité et l'efficacité des entreprises publiques et banques publiques et permettre au secteur privé de contribuer plus fortement à la croissance économique, et en particulier le secteur bancaire et financier. ●

1. Mesuré par le ratio de la somme des exportations et des importations rapportées au PIB
2. ou “rénovation”.
3. Source: Banque pour le Commerce Extérieur du Viêt Nam
4. Source: HSBC
5. Source: Banque Asiatique du Développement
6. Le PIB du Viêt Nam est minimisé par l'absence de prise en compte de l'économie informelle.
7. Source: HSBC
8. *General Agreement on Tariffs and Trade*. Les travaux menés actuellement par l'OMC découlent en majeure partie des négociations qui se sont tenues de 1986 à 1994, dénommées le Cycle d'Uruguay, et de négociations antérieures qui ont eu lieu dans le cadre de l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT). L'OMC accueille actuellement de nouvelles négociations, dans le cadre du “Programme de Doha pour le développement”, lancé en 2001.

Bibliographie

- Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), *Services Policies and International Trade Integration in Viet Nam*, Rapport préparé par Alberto Gabriele, 2003.
- Fonds Monétaire International (FMI), Viêt Nam 2006 Article IV Consultation, Staff Report.
- Organisation Mondiale du Commerce (OMC), 2007, *Regional agreements: the pepper in the multilateral curry*, Discours de Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC à Bangalore, Inde, le 17 janvier 2007.
- MINEFI - DREE (2004), *Marchés émergents*, Revue économique de la DREE, n°60, 18 novembre 2004.
- MINEFI - DREE/TRÉSOR (2006), *Les banques et le système financier au Viêt Nam*, Fiche de synthèse 19 mai 2006.

Sopanha Sa et Julia Guérin, *Les progrès de l'intégration monétaire et financière en Asie*, Banque de France, Revue de la stabilité financière n° 8, Mai 2006.

Phan Van Sam et Vo Thanh Thu, *Preparation by Viet Nam's Banking Sector for WTO Accession*, Managing the Challenges of WTO Participation Case Study 45, OMC.

Thi Anh-Dao Tran (1998), *Stabilization and growth in transition economies: the case of Vietnam*, Economic systems, 22 (3), septembre, 310-16.

Thi Anh-Dao Tran et Xuan Dung Cao, *Transition et ouverture économique au Viêt Nam: une différenciation sectorielle*.